

FICHE INSCRIPTION

SKI CLUB D'AIX EN PROVENCE
PASS DÉCOUVERTE



Faire parvenir les éléments par mail :

SKI CLUB D'AIX EN PROVENCE - scap13100@gmail.com

Date : ____ / ____ / ____

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : _____

Prénom : _____

Lieu de naissance : _____

Date de naissance :
J J M M A A

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéros de téléphone :

Niveau de ski : _____ Année d'optention : _____

E-Mail : _____

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : _____

Prénom : _____

Numéros de téléphone :

INSCRIPTION

Sortie pass découverte SKI/SNOW	
Total (Transport / Forfait journée / Pass découverte)	75,00 €

Location de matériel sur place	cochez
Oui	
Non	
Ski	
Snowboard	

La location du casque et du matériel de ski/snow, du repas du midi et des achats personnels ne sont pas inclus et seront à la charge de chaque participant.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Pour participer aux activités du Ski Club d'Aix-en-Provence, chaque adhérent doit être à jour de son adhésion au club et de la Licence Carte Neige en cours de validité, qui intègre les assurances obligatoires.

Les prestations fournies par le Ski Club d'Aix-en-Provence consistent exclusivement en un transport en car au départ d'Aix-en-Provence vers une station de sports d'hiver et la remise des forfaits de remontées mécaniques à l'arrivée en station.

L'adhérent pratique ensuite le ski et les sports de glisse sous sa propre responsabilité.

L'encadrement technique est assuré uniquement lors des cours encadrés par des moniteurs agréés, sur demande expresse de l'adhérent. En dehors de ces cours, chaque participant demeure responsable de sa propre pratique et de son comportement sur les pistes.

Le Club ne saurait être tenu responsable des accidents ou dommages, corporels ou matériels, survenus ou provoqués par un adhérent au cours des activités, sauf en cas de faute lourde ou négligence avérée de la part du Club.

En signant le présent bulletin, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et s'engage à les respecter.

Le Ski Club d'Aix-en-Provence se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout adhérent qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de sécurité ou les consignes des encadrants.

Règlement Interieur



FIS



☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du SCAP ainsi que des règles FIS, et m'engage à les respecter

EXPLOITATION AUDIVISUELLE DES IMAGES

J'autorise expressément les dirigeants du Ski Club d'Aix-en-Provence (SCAP) à utiliser et à diffuser, dans le cadre exclusif de la promotion des activités du club, les photographies et vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître, réalisées lors des activités, sorties, compétitions ou événements organisés par le club.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, pour une durée illimitée, sur tous supports de communication du club (site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures, presse, supports audiovisuels, etc.).

Le Ski Club d'Aix-en-Provence s'engage à ce que l'utilisation de ces images ne porte pas atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

Éléments à joindre

- ☐ Votre règlement (chèque à l'ordre de SKI CLUB D'AIX EN PROVENCE ou HelloAsso) correspondant au tarif choisi
- ☐ La notice d'assurance fournie, cochée, datée, signée pages 15 & 16

Signature de l'adhérent(e) précédée de la
mention « Lu et approuvé, autorisation
parentale »